

On a tenu compte de l'état de l'alfalfa pour la première fois cette année et sa condition moyenne est de 88.94.

Les pâturages ont 89.02 cette année, contre 92 en 1908 et 87.74 l'année dernière.

La condition générale de toutes les récoltes est bonne dans l'Ontario, la plus haute moyenne étant 94.29 pour le blé d'automne et la plus basse, 84.79 pour le blé du printemps.

Les récoltes de Québec varient de 74.45 pour les grains mélangés à 102.58 pour le foin et le mil. Les pois ont la note 84.42 et viennent après les grains mélangés.

Dans l'Île du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse, la moyenne de toutes les récoltes est au-dessus de 90, exception faite de l'alfalfa qui donne une moyenne de 83.33 dans l'Île. Le foin et la luzerne donnent 104.31 dans l'Île et 105.79 dans la Nouvelle-Ecosse. Le blé, l'avoine, les grains mixtes et l'alfalfa sont dans une condition supérieure, dit-on, à 90 dans le Nouveau-Brunswick et toutes les autres céréales entre 83 et 89 sauf l'alfalfa qui donne 97. Le foin et la luzerne donnent, dit-on, 109.68.

Dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, la moyenne est faible à cause du peu de pluie en juin dernier. Les conditions générales des céréales au Manitoba sont bien au-dessous de la moyenne. Les correspondants de presque tous les districts annoncent qu'il n'y a pas de pluie; il n'y a eu que quelques légères averses et des vents chauds qui ont absorbé l'humidité et desséché les champs. La plus basse moyenne a été constatée, dit-on, aux alentours de Brandon et de Morden et la plus haute à Marquette. Dans la Saskatchewan, les céréales ne paraissent pas avoir souffert des conditions atmosphériques autant que dans le Manitoba et l'Alberta, car il y a eu d'assez fréquentes averses locales.

Les rapports reçus de L'oyminster, de Battleford, Indian Head et Qu'Appelle sont très favorables. On estime la condition du blé à 100, au minimum. La condition générale des céréales dans la région de l'Alberta, qui se trouve au sud des cantons No. 30 est au dessous de la moyenne, à cause de la sécheresse et des vents chauds. Dans le district d'Edmonton, les grains bien qu'ayant eu à souffrir des mêmes conditions climatiques sont en bien meilleur état. Les meilleurs rapports proviennent du district Strathcona et ceux provenant des districts de Arthabaska, Landing et Saddle Lake sont particulièrement favorables.

Les céréales en Colombie Anglaise sont en bon état. La surface des champs couverts de récoltes tardives: sarrasin, lin, maïs à écosser, haricots, pommes de terre, navets et autres racines, betteraves et blé d'Inde pour engraisser le bétail a été portée cette année à un total de 2,150,382 acres, ce qui représente 279,526 acres de plus que l'an dernier et 247,869 acres de

plus qu'en 1908. Mais cette augmentation porte tout entière sur la quantité de lin qui, par suite des hauts prix offerts pour la graine est fort en faveur parmi les fermiers du Nord-Ouest.

Les seuls animaux de la ferme, dont le nombre a été augmenté d'une manière appréciable depuis 1907, sont les chevaux; le nombre des moutons et des porcs a diminué. La condition de tous les animaux de ferme est estimée à plus de 99 dans toute la Puissance du Canada.

LE COMMERCE D'ÉPICERIE ET LE SYSTEME DE VENTE PAR CONTRAT

La Guilde des Épiciers de Gros des Provinces Maritimes a eu sa convention annuelle la semaine dernière à Halifax. Elle a pris fin le vendredi 22 de ce mois par l'élection des officiers, savoir:

Président, Geo. E. Barbour, St. John; premier vice-président, R. M. Symons, Halifax; deuxième vice-président, E. T. Higgs, Charlottetown.

Le secrétaire sera nommé par le président.

Le Président de l'Association des Épiciers de Gros du Dominion n'ayant pu se rendre à cette convention, a adressé au Secrétaire la lettre dont nous donnons une traduction ci-dessous.

L'importance de cette lettre n'échappera pas aux marchands de détail.

Nous sommes en mesure de pouvoir déclarer ici que les Épiciers en détail veraient, avec beaucoup de satisfaction que les Épiciers de Gros s'organisent fortement et prennent des mesures du genre de celles indiquées dans la lettre de M. Hugh Blain.

Les épiciers de détail attendent beaucoup d'une organisation puissante des épiciers de gros. Eux-mêmes, les épiciers de détail s'organisent fortement sous l'égide de l'Association des Marchands-Détailleurs du Canada.

Les uns et les autres, épiciers de gros et épiciers de détail se trouvent en présence de questions depuis longtemps en discussion mais non encore solutionnées. En se rapprochant l'une de l'autre les deux Associations peuvent beaucoup pour le bien du commerce en général et pour le bien du commerce d'épicerie en particulier.

Nous savons que des deux côtés il y a un sincère désir de marcher d'accord pour trouver la meilleure solution aux problèmes soulevés par les changements survenus dans les méthodes d'affaires et nous ne doutons pas qu'une entente ait lieu promptement sur la manière de résoudre ces problèmes.

Voici la traduction de la lettre de M. Hugh Blain:

16 juillet 1910.

Monsieur Arthur C. Pyke,
Secrétaire du "Maritime Wholesale
Grocers' Exchange,"
Halifax, N.E.

Cher Monsieur,

Je suis malheureusement empêché d'ac-

cepter l'aimable invitation d'assister à votre Convention annuelle. Je le regrette infiniment et vous prie de faire part aux Membres présents de mon grand désappointement et de mon espoir que votre réunion vous donnera plaisir et grande satisfaction.

Bien que je n'aurais pu espérer, étant présent, vous exposer de nouvelles particularités en vue d'améliorer le commerce, j'aurais volontiers considéré et discuté d'accord avec vous ces méthodes modernes qui, dans mon opinion, sont devenues nécessaires pour relever le niveau commercial et permettre à nos membres de se livrer à leurs affaires journalières avec l'assurance qu'ils remplissent consciencieusement tous leurs devoirs et de tirer de leur travail un profit raisonnable.

Il faut admettre que, dans ces dernières années, depuis que tant de lignes de marchandises de marque (proprietary) ont fait leur apparition, des méthodes secrètes se sont glissées dans les affaires qui sont contraires à la morale commerciale, destructives de l'honneur en même temps qu'elles démoralisent l'industrie et le commerce du pays. Tous ceux qui sont dans les affaires devraient se faire un devoir de détruire ces méthodes pernicieuses. Je suis persuadé et, en réalité, j'ai l'absolue confiance qu'on peut y arriver si les commerçants de gros s'y efforcent résolument et loyalement. Ils doivent, cependant, agir de concert en traitant avec le manufacturier et le détailleur de même qu'entre eux. Une maison de gros est maîtresse de la situation en ce qui concerne la manière de faire de la maison. Si une firme est réellement anxieuse de faire un commerce honnête, l'action résolue des principaux associés fera que les employés emploieront des méthodes honnêtes. Aucun employé ne se refuse à suivre les instructions sérieuses absolues et sans réplique de celui qui l'emploie; mais il faut en donnant ces instructions être sincère et déterminé. Malheureusement, il en est parmi nous qui n'ont été ni sincères ni déterminés en donnant ces instructions, spécialement à leurs vendeurs; c'est au moins l'expérience que nous en avons dans l'Ontario. C'est ce manque de sincérité et de décision dans le caractère—ce manque de loyauté des uns envers les autres—qui a créé cette situation désagréable. Alors que la grande majorité des maisons possède ces principes cardinaux d'honnêteté et d'intégrité, je regrette de dire que toutes les maisons ne possèdent pas ces qualités que tous nous devrions posséder et que de là est née la nécessité d'adopter quelque système qui obligerait à la pratique de ces principes. Parmi nous, dans ce pays nouveau où la lutte pour prendre place est si vive, il en est peu qui aient été éduqués à l'école de la pure morale en affaires et il nous faut bien regarder la situation absolument de front et trouver